

# DÉROULEMENT DE FORMATION



## Formation PRM

Prévention des Risques Majeurs



(Ref : MOD\_2024097)

### ORGANISATION

**Durée du module :**

7 heures sur 1 jour

**Nombre de stagiaires :**

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

**Intervenant :**

Formateur en prévention des risques

**Lieu :**

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

**Délais d'accès :**

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

*NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.*

**Tarif :**

240,00 € / personne

**Personne en situation de handicap :** merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



### STATISTIQUES 2023

Nouvelle Formation  
\* Non évalué en 2023

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Public visé :**

Cette formation est ouverte à tout public et s'adresse à l'ensemble de la population.

**Prérequis :**

Néant

**Objectifs :**

Le risque majeur est la probabilité qu'un phénomène d'origine naturelle ou industriel entraînant un nombre de victimes important ainsi que des dommages économiques ou environnementaux considérables

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Protéger et alerter en cas de risques naturels majeurs (cyclone, séisme, inondation, tsunami...) et industriel (AZF)
- Connaître les moyens à mettre en oeuvre pour se protéger des dangers (avant, pendant, après)
- Connaître les règles de mise en sécurité des personnes lors d'une évacuation et mettre en place un plan d'évacuation efficace.
- Maîtriser les moyens mis à disposition pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens.

**Réglementation :** Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

Décret N°2023-333 du 03 mai 2023 relatif à la sensibilisation des travailleurs aux risques naturel majeurs en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna



# DÉROULEMENT DE FORMATION



## Formation PRM

Prévention des Risques Majeurs



(Ref : MOD\_2024097)

### PROGRAMME

#### Théorie :

- Les risques naturels majeurs (cyclone, séisme, inondation, éruption volcanique...) et industriels (Risque chimique, atmosphère explosive...)
- Définitions : inventaire des risques générés par chacun des sinistres
- Réglementation industrielle (Prévention)
- Les plans (plan Opération Interne, Plan Particulier d'Intervention)
- Les risques naturels
- Niveau de vigilance (carte de vigilance)
- Les plans de prévention (PPRN, Plan d'Occupation des sols, DICRIM...)
- Réglementation (plans séisme, etc.)
- La construction des bâtiments: les documents obligatoires
- La prévention : moyens à mettre en oeuvre pour se protéger des dangers (avant, pendant, après)
- Les consignes générales et spécifiques, l'organisation des secours
- Connaissances du balisage et de la signalisation liée à l'évacuation des bâtiments
- Rappel sur le rôle des responsables d'évacuation, des guides et des serre-files
- Connaissance du ou des points de rassemblement et leur rôle
- Connaissance des alarmes et alertes mises en place au sein de l'entreprise
- Maîtriser les techniques d'évacuation adaptées aux entreprises
- Maîtriser les moyens mis à disposition pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens.

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

#### Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, brainstorming, etc...

#### Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

#### Modalités d'évaluation :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation PRM.

#### Périodicité :

Nouvelle formation PRM préconisée tous les 24 mois (3h00)

#### Documentation stagiaire :

Aucune documentation